



QUELLE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME DÉPOSER ?

Pour tous travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme, les demandes doivent être formulées avant les travaux et une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit obligatoirement être adressée à la mairie à la fin des travaux.

Lexique : DP (demande préalable) - PC (permis de construire)

Nature des travaux	Dossier d'urbanisme à déposer															
Pose de Velux	DP															
Réfection de toiture à l'identique	DP															
Extension d'habitation La demande à déposer dépend de la surface de l'extension (surface de plancher ou emprise au sol).	Jusqu'à 20 m ² : DP															
	Supérieure à 20 m ² , hors zone U : PC															
	Supérieure à 20 m ² , en zone U : · DP si extension de moins de 40 m ² · PC au-delà de 20 m ² de surface de plancher si la création de surface mène à dépasser 150 m ² de surface de plancher pour l'habitation.															
Travaux intérieurs	Dossier à déposer si : · création d'une surface supplémentaire de plancher supérieure à 5 m ² · ou modification de l'aspect extérieur de la construction · ou changement de destination de la construction (par exemple, habitation transformée en commerce ou l'inverse)															
Pose de panneaux solaires au sol La demande à déposer dépend de la hauteur et de la puissance crête de l'installation.	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">HAUTEUR</th> <th colspan="3">PUISSANCE</th> </tr> <tr> <th>< 3kW</th> <th>de 3 à 250kW</th> <th>> 250 kW</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< 1,80m</td> <td>Dispense</td> <td>DP</td> <td>PC</td> </tr> <tr> <td>> 1,80m</td> <td>DP</td> <td>DP</td> <td>PC</td> </tr> </tbody> </table>	HAUTEUR	PUISSANCE			< 3kW	de 3 à 250kW	> 250 kW	< 1,80m	Dispense	DP	PC	> 1,80m	DP	DP	PC
	HAUTEUR		PUISSANCE													
< 3kW		de 3 à 250kW	> 250 kW													
< 1,80m	Dispense	DP	PC													
> 1,80m	DP	DP	PC													
Abri de jardin La demande à déposer dépend de la surface de la construction (surface de plancher ou emprise au sol).	<ul style="list-style-type: none"> · Jusqu'à 5 m² de plancher et d'emprise au sol : dispense · Supérieure à 5 m² jusqu'à 20 m² : DP · Supérieure à 20 m² : PC 															
Piscine sans local technique La demande à déposer dépend de la surface de la piscine.	Jusqu'à 10 m ² : dispense															
	Supérieure à 10 m ² , jusqu'à 100 m ² : · hors sol : DP si la piscine est installée plus de 3 mois par an · enterrée : DP															
	Si le projet comprend un abri de piscine d'une hauteur supérieure à 1,80 m : PC															
	Supérieure à 100 m ² : PC															